



# BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 45 du 1er décembre 2022

## SOMMAIRE

---

### Enseignement supérieur et recherche

---

#### Titres et diplômes

Accréditation d'universités en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée  
arrêté du 15-11-2022 (NOR : ESRS2232993A)

### Mouvement du personnel

---

#### Nomination

Directeur général des services (DGS) du CNAM (groupe I)  
arrêté du 7-11-2022 (NOR : ESRD2233412A)

#### Nomination

Déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation  
arrêté du 18-11-2022 (NOR : ESRR2233403A)

### Informations générales

---

#### Vacance de poste

Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation : région Grand Est  
avis (NOR : ESRR2234123V)

## Enseignement supérieur et recherche

---

### Titres et diplômes

#### Accréditation d'universités en vue de la délivrance du diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée

NOR : ESRS2232993A  
arrêté du 15-11-2022  
MESR - DGESIP A1-4 - MSP

---

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 636-73 et suivants ; Code de la santé publique, notamment article R. 4301-1 et suivants ; arrêté du 18 juillet 2018 modifié ; avis du Cneser en date du 13 septembre et du 11 octobre 2022

---

Article 1 - À compter de l'année universitaire 2022-2023, des universités sont accréditées à délivrer le diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée, pour les mentions et la durée mentionnées en annexe.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 15 novembre 2022

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et par délégation,  
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,  
La cheffe du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale,  
Laure Vagner-Shaw

Pour le ministre de la Santé et de la Prévention, et par délégation,  
La directrice générale de l'offre de soins,  
Marie Daudé

#### Annexe

↪ *Liste des universités, durées et mentions concernées*

## Annexe – Liste des universités, durées et mentions concernées

Diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée				
Universités	Mentions	Durée à compter de l'année universitaire 2022-2023	Jusqu'à l'année universitaire (inclusive)	
Université de Bordeaux	Psychiatrie et santé mentale	Six ans	2027-2028	vague B
	Urgences	Six ans	2027-2028	vague B
Université de Brest	Urgences	Six ans	2027-2028	vague B
Université de Dijon	Urgences	Deux ans	2023-2024	vague C
Université de La Réunion	Maladies rénales chroniques, dialyse, transplantation rénale	Quatre ans	2025-2026	vague E
	Oncologie et onco-hématologie	Quatre ans	2025-2026	vague E
	Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires	Quatre ans	2025-2026	vague E
	Psychiatrie et santé mentale	Quatre ans	2025-2026	vague E
Université de Lorraine	Urgences	Deux ans	2023-2024	vague C
Université de Rennes-I	Urgences	Six ans	2027-2028	vague B
Sorbonne Université conjointement avec Université Paris-XII	Urgences	Trois ans	2024-2025	vague D
Université Paris-Cité	Urgences	Trois ans	2024-2025	vague D
Université de Strasbourg	Urgences	Deux ans	2023-2024	vague C

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Directeur général des services (DGS) du CNAM (groupe I)

NOR : ESRD2233412A  
arrêté du 7-11-2022  
MESR - DE 1-2

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 7 novembre 2022, Florian Cahagne, administrateur de l'État hors classe, est nommé dans l'emploi de directeur général des services (DGS) du CNAM (groupe I), du 7 novembre 2022 au 6 novembre 2026.

## Mouvement du personnel

---

### Nomination

#### Déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation

NOR : ESRR2233403A  
arrêté du 18-11-2022  
MESR - DGRI SITTAR C4

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 18 novembre 2022, Laurence Colleaux, directrice de recherche 1re classe, est renouvelée dans ses fonctions de déléguée régionale académique adjointe à la recherche et à l'innovation pour la région Corse pour trois ans, à compter du 1er décembre 2022.

## Informations générales

### Vacance de poste

#### Délégué régional académique à la recherche et à l'innovation : région Grand Est

NOR : ESRR2234123V

avis

MESR - DGRI SITTAR C4

Est déclaré vacant au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'emploi de délégué régional académique à la recherche et à l'innovation pour la région Grand Est, localisé à Nancy, à compter du 1er janvier 2023.

Les missions et l'organisation de la délégation régionale académique sont décrites dans le décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020. Les principales missions de la délégation Grand Est sont les suivantes :

- cohérence des initiatives prises dans la région avec les orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation ;
- favoriser les actions des établissements publics ou des organismes relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- vérifier la réalité de l'affectation à la recherche des dépenses prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche et appréciation des caractères scientifique et technique du projet de recherche présenté pour la qualification de jeune entreprise innovante ;
- mener ou susciter toutes les actions en vue de l'émergence ou du renforcement de pôles de recherche et de technologie ouverts sur le monde socio-économique ;
- développer les actions de valorisation, organiser les transferts de technologie de la recherche publique vers les entreprises et encourager la diffusion des nouvelles technologies vers les petites et moyennes entreprises ;
- accompagner les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, veiller à leur articulation avec la stratégie nationale, assurer le relais dans la région des actions mises en œuvre par l'État dans le domaine.

Le titulaire de cet emploi sera responsable de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation pour la région Grand Est et exercera ses fonctions sous l'autorité du recteur de région académique, ou par délégation de ce dernier, sous l'autorité du recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation dans les régions académiques mentionnées à l'article R. 222-16-3, qu'il assistera dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la culture scientifique, technique et industrielle dans la région. Le délégué régional académique est placé sous l'autorité fonctionnelle du préfet de région, dont il est le conseiller en matière de recherche et d'innovation.

La fonction implique de nombreux déplacements hebdomadaires sur l'ensemble de la région Grand Est et régulièrement à Paris. Les services de la Drari Grand Est sont répartis sur deux sites : Nancy et Strasbourg impliquant une gestion d'équipe notamment à distance.

Pour exercer ces fonctions, le titulaire devra justifier d'une solide expérience professionnelle dans les domaines de la recherche et de l'innovation, une forte réactivité, de qualités rédactionnelles et d'une bonne connaissance des politiques publiques correspondantes. Il devra appartenir à un corps de la fonction publique de catégorie A, fonctionnaire ou assimilé, ou être officier ou agent contractuel d'un niveau équivalent. Il sera nommé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Le dossier de candidature sera constitué, d'une part, d'une lettre de motivation qui permette d'apprécier l'expérience du candidat dans l'administration de la recherche et sa capacité à établir des liens avec le monde socio-économique et, d'autre part, d'un curriculum vitae détaillé.

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-1555 du 9 décembre 2020 relatif aux délégations

régionales académiques à la recherche et à l'innovation, les candidatures doivent être transmises, dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- soit par courrier aux deux adresses suivantes (la date du cachet de la poste faisant foi) :
  - au recteur de région académique Grand Est (rectorat de région académique Grand Est, 9 rue des Brice 54 000 Nancy,
  - et au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à l'attention de Madame Van (service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale, 1, rue Descartes - 75231 Paris Cedex 05) ;
- soit par messagerie électronique aux deux adresses suivantes :
  - [ce.recteur-delegue-esri@region-academique-grand-est.fr](mailto:ce.recteur-delegue-esri@region-academique-grand-est.fr),
  - [ai-huynh.van@recherche.gouv.fr](mailto:ai-huynh.van@recherche.gouv.fr).

Tous renseignements sont disponibles au rectorat de région académique Grand Est aux adresses [ce.recteur-delegue-esri@region-academique-grand-est.fr](mailto:ce.recteur-delegue-esri@region-academique-grand-est.fr) (tél. : 03 83 86 20 83) ou [ce.sgra@region-academique-grand-est.fr](mailto:ce.sgra@region-academique-grand-est.fr) ou au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auprès de Madame Van, 01 55 55 62 23, [ai-huynh.van@recherche.gouv.fr](mailto:ai-huynh.van@recherche.gouv.fr).